

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur LEMOINE Maxence, Maire de la commune, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, M. DORMOY Denis, M. DAMPEYROUX Michel, Mme LEICHNER Cécile, MM JOURDE Jean-Marie, FLAMERION Jean-Michel, Mmes, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, HURAUX Carine, RECZKOWICZ Manon, MM, LAFFERT Michel, LANGE Jean-Michel, RAMAGET Gilles.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- Mme JEANNIN Violaine à M DORMOY Denis.
- M LAMONTRE Jean-François à Mme HURAUX Carine.
- Mme BRULE-CAMUS Céline à M DAMPEYROUX Michel.
- Mme CAUDRON-ANTOINET Stéphanie à M JOURDE Jean-Marie.
- M ANSART Alexandre à M LEMOINE Maxence.

Secrétaire de séance : Mme RECZKOWICZ Manon

En préambule à ce conseil municipal, Monsieur L'HOTE, prestataire retenu pour la création du site internet de la commune présente son projet aux conseillers municipaux. Ce site a été créé en collaboration avec la commission communication.

Il évoque notamment la création sur le site : l'annuaire médical, l'accès aux démarches administratives diverses et l'actualité sur les 3 communes.

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu de rendre public le site à partir du 9 décembre 2022, après l'amélioration et la modification de certains aspects.

Monsieur DORMOY, 1er adjoint, indique que les arrêtés des conseil municipaux seront également accessibles depuis ce site à l'ensemble de la population.

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (17 voix POUR).

- 2) Dénomination et numérotation des voies communales.

Claire GESLAIN, secrétaire de Mairie, rappelle la réglementation actuelle en vigueur concernant la dénomination et la numérotation des voies communales puis expose le futur projet à l'échelle des 3 communes.

Elle rappelle qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Une rue sera créée : la rue Charles de Gaulle, en lieu et place de la rue de la Gare jusqu'au pont routier, création de l'impasse de la scierie, numérotation de la Rue Georges SAND qui mène aux écoles et à la Cantine, renumérotation de la rue Antoine Vella Ferrand sur un coté, la rue de Chaumont deviendra quant à elle la rue de la République.

Monsieur Gilles RAMAGET questionne Claire au sujet de la rue du 1er septembre à Bologne qui n'est pas correctement numérotée. Monsieur le Maire lui indique qu'une étude sera menée par Claire GESLAIN afin de mettre à jour la numérotation de cette rue et la proposer au conseil municipal une fois tout le travail précédemment évoqué sera effectué.

Monsieur Jean-Michel LAFFERT indique que le plan de la commune face à la Mairie devra être mis à jour et que les services de traçage GPS devront être contactés afin de mettre à jour les serveurs. Cette délibération est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR).

3) Actualisation du tableau des effectifs du personnel.

Monsieur le Maire expose le tableau actuel des effectifs des agents de la commune et en énumère les chiffres. Il indique également que ce tableau inclus les 2 postes récemment pourvus au service administratif et au service technique.

L'actualisation de ce tableau est votée à l'unanimité à compter du 01/11/2022 (17 voix POUR).

4) Délibération sur le temps de travail (1607 heures)

Denis DORMOY, 1er adjoint explique qu'il est nécessaire de mettre à jour la durée de temps de travail de l'ensemble des agents de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre en place le temps de travail à 1607 heures annuelles soit 35 heures hebdomadaires et d'adopter les modalités citées dans la délibération.

Denis DORMOY indique qu'un règlement du temps de travail a été établi avec l'appui des services du centre de gestion de la Haute-Marne.

Cette actualisation a été votée à l'unanimité (17 voix POUR).

5) Adhésion pour l'année 2023 au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Denis DORMOY, 1er adjoint évoque la situation actuelle de la commune concernant cette assurance complémentaire.

Il indique que la compagnie d'assurances souhaitait résilier le contrat à sa prochaine échéance. Après des négociations menées en lien avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne, un accord a été obtenu et le contrat sera résilier à son échéance de 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les taux proposés par le CDG 52 et le prestataire (Groupe YVELIN CNP) et d'adopter l'avenant au contrat à partir du 1er janvier pour une durée d'un an.

Après vote, cette délibération est adoptée à 16 voix POUR et 1 voix CONTRE (Gilles RAMAGET).

6) Marché de Noel.

Un marché de Noel sera organisé par la commune le 11 décembre 2022. Madame Cécile LEICHNER, adjointe à Monsieur le Maire expose ce projet et le déroulé de cette journée aux membres du conseil.

Il est proposé au conseil municipal de proposer des emplacements gratuits pour les exposants et d'imputer les éventuelles dépenses communales à cette journée à l'article 62-32 « Fêtes et cérémonies » du budget principal 2022 : la délibération est votée à l'unanimité (17 voix POUR).

7) Cartes cadeaux.

Il est proposé au conseil municipal de voter une délibération concernant l'achat de cartes cadeaux pour chaque agent de la commune.

Le montant de cette carte s'élèvera à 150€ et sera utilisable dans les magasins du centre E. Leclerc. Cette carte sera remise aux agents simultanément aux salaires du mois de novembre.

Ces cartes seront affectées à l'article 62-32 « Fêtes et cérémonies » du budget principal 2022.

La délibération est adoptée à 17 voix POUR.

8) Vente Licence IV.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente d'une des deux licence IV dont dispose la commune (après vérification auprès du notaire).

Monsieur ANDREOTTI a fait auprès de la commune une demande d'achat d'une licence IV au prix de 8000€. Les frais annexes s'élèvent à 1440€ pour cette vente.

Cette délibération a été votée à l'unanimité (17 voix POUR).

9) Inscription à l'état d'assiette destination des coupes à marteler exercice 2023.

Il est proposé au conseil d'inscrire à l'état d'assiette des parcelles mentionnées sur la proposition de délibération ainsi que la vente de certaines coupes par les soins de l'ONF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité : 17 voix POUR.

10) Ecole de musique et de théâtre (EIMT) : tarifs 2022/2023.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion a été faite au sein de l'EIMT. Cette année la dotation en instrument a augmenté.

Il est proposé d'augmenter le cout de l'adhésion de +1,3% par rapport à l'année précédente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR).

11) Arrêté élection correspondant incendie et secours.

Le Maire explique que la commune doit nommer un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil suite au courrier de la préfecture de la Haute-Marne du 17 octobre 2022 et d'après l'article 13 de la loi n°2021-1091.

Il est proposé au conseil municipal de nommer Monsieur LANGE Jean-Michel à ce poste.

Avis du Conseil Municipal : 16 voix POUR et une voix CONTRE (Gilles RAMAGET).

Un arrêté municipal sera pris en ce sens par le Maire.

12) Contrat de prestation de services de SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie.

Le Maire informe que le contrat avec la société SUEZ (prestations de services pour l'entretien des bouches et des poteaux d'incendie) arrive à échéance.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le contrat de cette délégation de service public à compter du 1er novembre 2022. Cette délibération est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR).

13) Retrait délibération : Modification du temps d'extinction de l'éclairage public.

Monsieur le Maire explique que la délibération n°46-09-22 est entaché d'illégalité par les services de la Préfecture de la Haute-Marne (courrier du 25 septembre 2022) : l'éclairage est un pouvoir propre au Maire d'une commune.

Le retrait de la délibération est adopté à l'unanimité (17 voix POUR).

14) Informations diverses :

- Implantation de 4 éoliennes à Chantraines
- Monsieur le Maire apporte une réponse à la question posée par Violaine JEANNIN lors du précédent Conseil Municipal concernant le montant des frais de notaire de la vente de la parcelle « Thiebault » à Roôcourt-la-Côte : 900€ de frais
- Le point sur la demande de subvention à l'Association de la cour d'appel de Dijon « Les conciliateur de justice » : ce point sera évoqué au prochain conseil municipal en présence de Violaine JEANNIN
- Monsieur le Maire a rencontré le nouvel adjudant-chef du groupement de gendarmerie de Bologne-Colombey
- Une étude a été rendue à Monsieur le Maire concernant l'installation de caméras de surveillance sur les 3 communes. Cette proposition s'élève à 37 appareils, Monsieur le Maire indique que cette proposition ne lui convient pas et que les communes n'ont pas besoin d'autant de caméras de surveillance
- Subvention DETR pour la construction du city-stade

- Une demande de subvention sera proposée au Conseil Municipal début 2023 concernant la création d'un parcours de pêche labélisé par la Fédération de pêche de Haute-Marne. L'Association « L'Hameçon Bolognais » sera également sollicitée.
- Projet de construction d'un gymnase : cela sera étudié dans le dispositif « Petites villes de demain »
- Le district de Football est venu visiter le stade de Bologne où la question de l'arrosage automatique a été évoqué. Un projet de création d'un terrain synthétique pourrait être envisagé
- Un bail sera prochainement mis en place afin de louer à Monsieur KOINESKY les places de parking à proximité de l'espace France Services ainsi qu'un garage attenant
- L'enveloppe financière mise à disposition par le Conseil départemental a été soldé par les travaux de réhabilitation du logement de secours de Roôcourt-la-Côte.
- Monsieur le Maire indique, suite au mail envoyé par Monsieur LEICHTNER Guillaume à l'ensemble des conseillers qu'il sera reçu lors d'une réunion Maire/adjoints, puis lors d'un conseil municipal.

Monsieur le Maire effectue un tour de table afin que chaque conseiller s'exprime :

Gilles RAMAGET interroge le Maire sur l'existence des arrêtés relatifs aux nouveaux panneaux de circulation disposés dans la commune. Monsieur le Maire indique qu'une vérification sera faite très prochainement avec une mise en conformité si nécessaire.

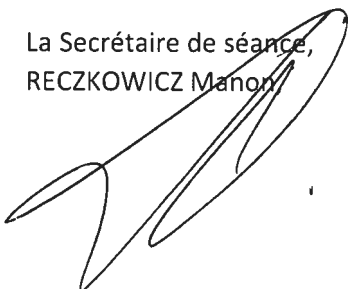
Gilles RAMAGET indique également que la liste de diffusion des mails doit être mise à jour.

Jean-Michel LAFFERT questionne également le Maire sur des panneaux de circulation et leur implantation. De plus, il soulève un problème de vitesse présent sur les 3 communes et demande à ce que des solutions soient trouvées.

Cécile LEICHTNER remet à Monsieur le Maire sa démission aux postes d'adjointe et de conseillère municipale et remet à chaque conseiller un courrier expliquant cette décision.

Levée de séance à 20 heures 30
A Bologne,
Le 03 novembre 2022,

La Secrétaire de séance,
RECKOWICZ Manon



Le Maire,
LEMOINE Maxence,

